

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2021**  
**Affiché à la porte de la Mairie le 30 Septembre 2021**

En application de l'arrêté municipal n°2020/019 du 08 Octobre 2020 dans le cadre des "Mesures barrières"

**Etaient présents :**

MM GUERNUT, SENECHAL, FLORIN, MARTIN, DUFOUR, GAUDEFROY  
MMES MORELLE, CRAMPON, TARGY, GABRIEL

**Etait absente et excusée :**

Madame POUILLARD Paméla

**Procuration :**

Monsieur HILLION Patrick donne procuration à Monsieur DUFOUR Jean-Paul  
Monsieur LEFEBVRE Fabrice donne procuration à Monsieur GUERNUT Daniel  
Madame LAUGIER Jeanine donne procuration à Madame MORELLE Martine  
Madame BRUXELLE Maryse donne procuration à Madame GABRIEL Marie-José

**Secrétaire de séance :** Monsieur GUERNUT

Ordre du jour :

- Désignation du Secrétaire de Séance : Monsieur Daniel GUERNUT
- Adoption du compte rendu Session Ordinaire du 08 Juillet 2021 – Secrétaire de Séance Madame Marie-José GABRIEL
- Informations et Communications du Maire
- Etude des projets de délibérations

PROJETS DE DELIBERATIONS :

- N°1 – Budget Primitif 2021 Décision Modificative N°4
- N°2 – Clôture Régie Droits de place et dons
- N°3 – Centre Français d'exploitation du droit de copie – Licence d'autorisation
- N°4 – Personnel Communal Services Techniques – Formation Permis B 96
- N°5 – Projet vente Immeuble 52 Chaussée Brunehaut

Séance ordinaire

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire souhaite une bonne rentrée à ses collègues du Conseil Municipal en espérant que la période des vacances leur a été bénéfique malgré un été désastreux sur le plan météorologique avec en Juillet l'inondation de la Vallée de l'Oise.

Il rappelle que nos réunions de Conseil se poursuivront au même rythme que ces deux dernières années à savoir une réunion mensuelle afin que les informations, les communications et les décisions puissent être traitées au fur et à mesure sans retard.

La séance est ouverte à 18 heures.

A l'ouverture de cette session ordinaire, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée d'avoir une pensée pour deux Condrinois qui nous ont quitté depuis notre dernière assemblée du 08 Juillet à savoir :

- Madame Rose-Anne DHUEZ qui a été Membre du Conseil Municipal et du Centre Communal d'Action Sociale et qui de surcroît s'est particulièrement dévouée au niveau associatif local.
- Monsieur Noël DARDENNE

Monsieur le Maire a d'autre part renouvelé ses félicitations à notre Collègue Hélène CRAMPON qui vient d'être nommée Directrice d'une École Maternelle à Chauny et lui a souhaité une pleine réussite et beaucoup de satisfactions dans sa nouvelle vie professionnelle à laquelle elle est profondément attachée.

## **I. Informations et Communications du Maire**

Avant d'entamer cette partie du Conseil et d'aborder la première information, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur la décision du "huit clos" Article L 2121-18 du C.G.C.T

Le "huit clos" proposé par Monsieur le Maire est décidé à l'unanimité par les Membres présents et représentés.

Ce point ne fera donc pas l'objet de transcription sur le procès-verbal.

Bonne note est prise.

Reprise de la session dans les formes habituelles.

### **A. Calendrier électoral 2022**

Monsieur le Maire informe le Conseil du calendrier électoral pour l'an prochain

- Elections Présidentielles : Dimanches 10 et 24 Avril
- Elections Législatives : Dimanches 12 et 19 Juin

Merci de bien vouloir en prendre note afin de déterminer les tours de service pour ces différents scrutins.

### **B. Réouvertures des Enseignes Commerciales**

Les enseignes commerciales Condrinoises "LIDL" et "Jardi'Aisne" ont été réouvertes le 08 Septembre suite aux importants travaux d'agrandissement, d'extension et d'aménagement à la satisfaction générale.

Monsieur le Maire ne peut que se féliciter de ces travaux qui renforcent l'attractivité du commerce local et de notre Commune.

Il adresse ses félicitations à la Direction de ces établissements car, outre l'investissement réalisé, ces agrandissements sont également et surtout créateurs d'emplois nouveaux.

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre reçue de la CACTLF en date du 07 Septembre suite à sa demande de participation financière dans le cadre de l'aménagement du Chemin Rural ; aménagement qui doit permettre l'accès à l'aire de stockage de Jardi'Aisne mais qui, entre autre, préfigure la création de la zone 1 UAC prévue le long de la Route de Chauny.

Il regrette la position prise par le Bureau Communautaire de la CACTLF qui a réaffirmé l'objectif prioritaire de commercialiser les surfaces disponibles situées sur les zones économiques communautaires et bien entendu, soit dit en passant, au détriment des autres zones ou des autres éventuelles implantations comme ce pourrait être le cas pour toute création en bordure de la Route de Chauny sur Condren.

Il semble que nous soyons dans un système à deux vitesses. Dans l'une il y a la participation financière complète de la CACTLF, dans l'autre rien si ce n'est l'aide à l'investissement et j'en veux pour preuve la différenciation de traitement entre les zones communautaires de Tergnier et Viry et celles de Tergnier – Condren ou la Route de Chauny.

A ce titre, Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil de l'importance du trafic routier sur la voie industrielle.

La grande majorité des camions provient des usines situées sur Tergnier.

La voirie est malheureusement communale suivant décision prise il y a quelques années.

La gestion de cette voirie est donc à nos frais - entretien, éclairage public, entretien des bas-côtés, signalisation, etc... alors qu'elle ne sert que pour l'activité économique ; activité qui relève de la compétence de la CACTLF.

Nous supportons tous les désagréments, les nuisances, sans en retirer en contrepartie les avantages, ce qui n'est pas le cas sur les zones communautaires.

Il y a des questions à se poser !!

### **C. Personnel Communal**

Monsieur le Maire fait le point sur les difficultés rencontrées par l'absence du personnel pour raisons médicales dans les différents services et sur les mesures prises pour tenter de palier à ces arrêts, par le recrutement d'emplois, soit temporaires, soit en contrats aidés.

Chaque situation est évoquée avec toutes les contraintes afférentes au fonctionnement des services et leurs incidences financières.

Bonne note est prise.

### **D. Problèmes de voisinage**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des différends qui se sont faits jour entre les riverains des parcelles situées le long de la Chaussée Brunehaut et de la Route de Chauny et l'exploitant agricole d'un terrain actuellement en "jachère".

Il précise que s'agissant de questions privées il n'est intervenu qu'à titre consultatif et de conciliation ; les objets de litige ne relevant pas du droit public. (Article 671 du Code Civil)

Le calme semble être revenu dans tout ce secteur entre les parties concernées.

### **E. Branchements "plomb"**

L'adjudication est faite, les travaux doivent débiter très prochainement. La première réunion de chantier est fixée en Mairie le 20 Septembre prochain.

Tous les abonnés concernés ont été avisés individuellement par nos soins.

Il s'agit d'une opération d'un montant de 88 900,00 € HT supportée par la CACTLF suite au transfert de la compétence "eau potable".

L'Assemblée Municipale marque sa satisfaction sur cette disposition.

### **F. Cuve incendie – Route de Chauny**

Monsieur le Maire donne lecture aux Membres du Conseil Municipal du résultat de l'adjudication lancée en vue de la dévolution des travaux de construction d'une réserve Incendie Route de Chauny.

Les travaux, estimés à 53 064 € TTC, ont été adjugés à l'entreprise EUROVIA à Laon pour la somme de 47 866,92 € TTC.

Il s'agit de travaux à charge de la Commune dans le cadre de la défense Incendie.

L'aide financière a été obtenue de l'État (DETR) et du Département (API).

L'Étude et la Direction des Travaux ont été confiées à l'ADICA (Agence Départementale d'Ingénierie pour les Collectivités de l'Aisne).

Les travaux devraient être mis en chantier très prochainement.

### **G. Cimetière – Gestion**

Suite à ma précédente réunion et à la demande du Conseil Municipal, la gestion du Cimetière a été revue.

Au fur et à mesure des recherches et mises à jour la régularisation de certains dossiers a été effectuée.

C'est ainsi qu'à ce jour, cette mise à jour a porté sur 3 concessions.

Bonne note est prise par l'Assemblée.

### **H. Déviation RD 1032**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la presse locale s'est faite l'écho que la déviation de Condren – Tergnier – Beautor remonte à 30 ans...

Elle avait suscité, à l'époque, bon nombre de polémiques, d'inquiétudes, de craintes.

## **I. Accident remorque**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que durant la période de vacances un accident, heureusement sans gravité, s'est produit par suite du décrochement de la remorque transportant le tracteur tondeuse du camion communal.

Cet accident n'a provoqué que des dégâts matériels pris en charge en partie par notre assurance.

Ce sinistre a permis cependant de faire toute la lumière sur certains dysfonctionnements du service technique et l'absence de certains dispositifs de sécurité.

Le point a été évoqué et des mesures appropriées seront prises afin d'éviter ce genre de situation anormale.

Ce fut aussi l'occasion de soulever certaines pratiques qu'il convient de supprimer, de sécuriser, rentabiliser, améliorer le fonctionnement des Services Techniques.

Madame Michèle TARGY quitte la séance à 19h15 retenue par d'autres obligations.

Avant de quitter la séance elle demande que lors de l'examen de la question N°5 "Projet de Vente du logement 52 Chaussée Brunehaut" qu'il soit noté son abstention sur ce projet.

Bonne note est prise de cette décision.

## **II. Compte rendu du 08 Juillet 2021**

Le compte rendu de la session extraordinaire du 08 Juillet 2021 est adopté à l'unanimité des Membres présents et représentés.

## **III. Compte rendu Commission Fêtes et Cérémonies du 31 Août 2021**

Accord est donné sur le contenu de ce rapport présenté par Monsieur GUERNUT Adjoint aux Fêtes

## **IV. Compte rendu Commission Travaux – Sécurité – Environnement du 31 Août 2021**

Bonne note est prise des points évoqués dans ce rapport.

Une visite pedestre sera organisée prochainement afin d'étudier sur place les différents points aménageables de la Commune.

## **V. Rentrée Scolaire 2021**

Monsieur DUFOUR, Adjoint aux Affaires Scolaires donne connaissance aux élus des effectifs tant au niveau scolaire que périscolaire.

Bonne note est prise.

## **VI. Etude des projets de délibérations**

### **Délibération N°1 : Budget Primitif 2021 – Décision Modificative N°4**

Le Conseil Municipal

Vu le Budget Primitif 2021 section d'Investissement

Considérant qu'il y a lieu d'individualiser les programmes "École"

Après exposé et à l'unanimité des Membres présents et représentés :

- I. **ADOPTE** la décision modificative N°4
- II. **DÉCIDE** d'individualiser les programmes "École" comme suit
  - Mobilier École pour un montant de 1 636,87 € programme 153 aux lieu et place du programme 128 article 2184 pour un montant de 1 636,87 €
- III. **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre les dispositions correspondantes

### **Délibération N°2 : Clôture de Régie – Droits de place et dons**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée Municipale qu'une régie des droits de place et dons avait été mise en place par arrêtés des 12 Août 1987 et 18 Janvier 2005.

Il est à constater que depuis quelques années cette régie n'a fait l'objet d'aucune opération comptable.

Aussi, dans un souci d'efficacité et de sécurité et sur demande des Finances Publiques il vous est proposé de clore cette régie de recettes au titre de l'encaissement des droits de place et dons.

Après exposé et à l'unanimité des Membres présents et représentés le Conseil Municipal

- I. **ADOPTE** la proposition formulée par Monsieur le Maire
- II. **DÉCIDE** de clore la régie de recettes instituée par les arrêtés des 12 Août 1987 et 18 Janvier 2005
- III. **DIT** que la clôture de cette régie sera effective au 30 Septembre 2021 par arrêté du Maire

### **Délibération N°3 : Centre Français d'Exploitation du droit de copie C.F.C – Licence d'autorisation CIPro**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée Municipale que, conformément au Code de la propriété intellectuelle, toute copie d'œuvre protégée nécessite une autorisation préalable et le versement d'une redevance.

La signature de la licence "Copies Internes Professionnelles" du C.F.C permet aux agents et élus de la Collectivité de photocopier, d'imprimer, d'envoyer par mail ou de mettre sur un réseau interne des copies d'articles de presse dans la légalité.

Elle permet également au public, adhérent de la Médiathèque, d'effectuer des photocopies d'extraits de journaux, périodiques ou livres sur le copieur de la Collectivité.

En contrepartie de l'autorisation, la licence CFC prévoit le paiement d'une redevance annuelle.

Cette redevance annuelle de 2<sup>ème</sup> catégorie est actuellement pour notre Commune de 380,00 € HT (TVA au taux intermédiaire de 10 %).

Après exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés

- I. **ADOPTE** la proposition du Maire
- II. **DÉCIDE** l'adhésion de la Commune au C.F.C
- III. **ADOPTE** le contrat proposé au titre de la licence "Copies internes professionnelles d'œuvres protégées"
- IV. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce contrat
- V. **DIT** que la redevance annuelle de 2<sup>ème</sup> catégorie sera imputée à l'article 651 des opérations budgétaires de la Collectivité

#### **Délibération N°4 : Personnel Communal – Services Techniques – Formation Permis B 96**

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que pour permettre la conduite du camion JUMPER attelé de la remorque il est indispensable que le personnel communal, affecté aux Services Techniques, dispose du permis de conduire catégorie B 96.

Pour cette obtention une journée de formation de 7 heures est requise.

Contacts pris avec les différents centres de formation routière il s'avère que la meilleure proposition émane de l'auto-école Golotvine moyennant le prix TTC de 300,00 € (trois cents euros) par agent.

Il vous est proposé d'envisager cette formation pour nos deux agents techniques.

Après exposé et à l'unanimité des Membres présents et représentés,

Le Conseil Municipal

- I. **ADOPTE** la proposition de Monsieur le Maire
- II. **DÉCIDE** de prendre en charge la formation de deux agents des Services Techniques de la Commune au permis B 96
- III. **DIT** que la dépense estimée à 600,00 € TTC (six cents euros) sera rattachée aux opérations budgétaires 2021 article 6184 au titre de la rubrique "Formation"

## **Projet N°5 :**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que cette question a été évoquée lors de la session du 08 Juillet.

Tous les renseignements et attestations ayant été obtenus il est désormais possible de statuer sur la fixation du prix de vente de cette propriété.

Après étude, le Conseil Municipal fixe le projet de vente à 65 000,00 euros net vendeur.

Ce projet de transaction sera donc transmis tel que à Maître Aude DUTRIEZ Notaire à Chauny aux fins de lancement de la procédure de mise en vente.

Monsieur le Maire remercie l'Assemblée Municipale pour le travail réalisé ce soir et particulièrement sur l'étude des informations communiquées rappelant toute l'importance qu'il attache à ce que les élus puissent disposer de l'ensemble des éléments touchant la vie de la Commune, de leurs concitoyens.

La prochaine session du Conseil Municipal est fixée au **Mardi 19 Octobre 2021 18 heures à la Mairie – Retour aux règles de droit commun à partir du 1<sup>er</sup> Octobre 2021 – Les dispositions du Code Général des Collectivités Locales doivent à nouveau être respectées.**

Le Secrétaire de séance sera notre Collègue Monsieur Dominique SÉNÉCHAL.

Séance levée à 19h45.

----0----

Le Secrétaire de Séance

Monsieur Daniel GUERNUT



Signatures du Conseil Municipal du 13 Septembre 2021 :

Monsieur FLORIN Claude Maire	Monsieur DUFOUR Jean-Paul 1 <sup>er</sup> Adjoint	Madame MORELLE Martine 2 <sup>ème</sup> Adjoint
Monsieur GUERNUT Daniel 3 <sup>ème</sup> Adjoint	Monsieur SENECHAL Dominique	Monsieur MARTIN Jean-Pierre
Madame CRAMPON Hélène	Monsieur HILLION Patrick	Monsieur LEFEBVRE Fabrice
Madame TARGY Michelle	Madame POUILLARD Paméla	Madame LAUGIER Jeanine
Madame BRUXELLE Maryse	Monsieur GAUDEFROY Philippe	Madame GABRIEL Marie-José